

• (8.50 p.m.)

[Français]

M. Loiseau: Fanatisme! Fanatisme!

M. Caouette: Monsieur le président, nous étudions les crédits du ministère de la Justice, un ministère qui, dans l'esprit de la population, est d'importance capitale. Lorsque nous voyons le total des crédits demandés, 13 millions 513 mille dollars, nous constatons qu'au point de vue dépenses gouvernementales, c'est l'un des ministères les moins coûteux.

Monsieur le président, ceci est dû au fait, comme disait tantôt l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette), que l'administration de la justice relève plutôt des provinces que du gouvernement fédéral. Nous avons un ministère de la Justice ici pour l'ensemble du Canada, laissant aux provinces le soin de l'administration de la Justice dans les limites de leur compétence, dans les limites de la province concernée, qu'elle soit de l'Est, de l'Ouest, ou du Centre canadien.

De fait, le Code civil relève toujours de la province en ce qui concerne le Québec, et le Code criminel relève du gouvernement fédéral. Je voudrais ici attirer l'attention du ministre de la Justice (M. Trudeau) sur des actes qui sont perpétrés actuellement dans la province de Québec, que je considère absolument de nature criminelle.

Par exemple, lorsque nous circulons sur les routes de la province de Québec, nous lisons, sur des viaducs que nous avons à traverser, des écriteaux: Vive le Québec libre! Vive le RIN! Nous en voyons sur des propriétés privées. Ce sont des attaques contre la propriété privée. Je me demande à ce moment-là s'il existe une loi pour forcer une telle organisation ou un tel parti politique à payer les dégâts causés par leurs membres. Et ceci, non pas parce que je voudrais empêcher quelqu'un de faire partie du RIN s'il en a envie. Absolument pas. Ce n'est pas cela mon but.

Seulement, si ces gens-là, qui crient: Vive le Québec libre, vive la liberté, se payent le luxe d'endommager la propriété des autres, de commettre des actes de vandalisme à la grandeur de la province, je me demande honnêtement quelle sorte de liberté nous connaissons sous l'administration des tenants du RIN dans la province de Québec.

M. Boulanger: Ce ne serait plus de la liberté, ça serait de l'esclavage.

M. Caouette: Monsieur le président, d'ailleurs, j'ai moi-même été victime d'un exemple frappant. Dans la nuit des 12 et 13 octobre dernier, alors que j'affirmais que nous n'étions qu'une nation canadienne, composée de diverses cultures, où il y avait deux lan-

gues qui devraient être reconnues officiellement à la grandeur du Canada, des gens du RIN sont venus écrire sur les fondations de ma maison de Hull: «Caouette, colonisé, vendu et traître» en lettres d'environ un pied et demi.

J'ai déclaré que je tenais les membres du RIN responsables de cet acte de vandalisme. Or, le lendemain, dans *Le Droit*, il y avait une réponse à l'effet que c'était probablement des membres du RIN, mais que ceux-ci ne recevaient pas d'ordres d'agir ainsi, seulement, ils avaient des motifs pour le faire. Ils avaient des motifs pour aller barbouiller à la peinture en plus des maisons privées, des viaducs, des rues, des grandes voies, des grandes artères de circulation de la province de Québec, payés par les contribuables. Mais, à ce moment-là, ils ont des motifs.

Monsieur le président, il est clair qu'on peut invoquer toutes sortes de motifs. Seulement, j'estime que le gouvernement devrait adopter une loi pour obliger ces gens-là à payer leurs dégâts. S'ils n'ont pas le courage, ni le cœur de donner leur nom, de signer leur nom ou de se présenter le portrait, au moins qu'ils respectent la propriété des autres dans le pays et dans la province de Québec.

M. Loiseau: Très bien.

M. Caouette: Imaginez-vous une province comme la nôtre administrée par des irresponsables de la sorte, des têtes surchauffées.

M. Boulanger: Oh! plus que cela, des extrémistes!

M. Caouette: Oui, plus que cela, des extrémistes, jusqu'à la folie. Ça dépasse l'extrémisme un peu, des anarchistes! Il n'y a plus d'autorité qui tienne pour ces gens-là. Ils veulent former l'autorité et ils nous parlent avec enthousiasme de la liberté, quand ils ne reconnaissent pas la liberté aux autres. Si nous ne pensons pas comme eux, si nous ne voulons pas tout gâcher au Canada, si nous ne voulons pas sortir le Québec de la Confédération, nous sommes des colonisés, des vendus, des traîtres à la nation.

Monsieur le président, au nom de la justice au Canada, et je le dis ici, au Parlement, je ne crois pas qu'il y ait, au sein du RIN, un Canadien français pour me donner des leçons de principes canadiens-français ou de patriotisme canadien-français dans ma province ou dans mon pays. Mais on peut être patriote canadien-français sans pour cela vomir sur les autres, sans pour cela essayer d'écraser le voisin.

Nous avons vu en Algérie des expériences comme celles que le RIN voudrait nous faire vivre dans le Québec. Au fait, il n'y a pas très longtemps, je rencontrais justement un haut dignitaire de l'Algérie, où l'on a semé la